

République Française
Département Loiret
Commune de Sennely

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/02/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 29/02/2024
Et
Publication ou notification du :
29/02/2024

L'an 2024, le 23 Février à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/02/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/02/2024.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,
MM : BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Excusé ayant donné procuration : M. AGOUTIN Cyril à M. de DREUZY Philippe

Excusée : Mme ORLAND Martine

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BOUSSIER Marie-Anne

2024-03 – Mise en place d'un tarif "pain de glace" pour le camping municipal

Par délibération n°2023-21 du 9 juin 2023, le conseil municipal a voté les tarifs suivants pour le camping municipal :

	Tarifs
Emplacement	2,50€
Adulte	3,00€
Enfant -10ans	1,60€
Véhicule à moteur (1)	1,50€
Electricité (10A)	3,20€
Visiteur	2,00€
Animal	1,00€
Taxe de séjour (par pers/par nuit)	0,20€
Jeton machine à laver	5,00€
Garage mort	2,50€
Hivernage	175,00€

Il a été décidé d'équiper le terrain de camping d'un congélateur pour vendre des "pains de glace" aux campeurs de passage ou de le mettre à disposition pour les "pains de glace" des campeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de ne pas vendre de "pains de glace",

- **DÉCIDE** d'augmenter le tarif de l'emplacement à 2,70€ avec mise à disposition du congélateur à l'accueil du camping municipal de Villechaume pour les "pains de glace" des campeurs qui en auraient l'utilité à compter de la saison 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 23/02/2024

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques



Le Maire,
M. de DREUZY Philippe

